

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 14 décembre 2010

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (10) M. BERTHIER, M. BON, Mme CAZENAVE, Mme GAUTHIÉ, M. GOUDEAU, Mme LECOMTE LE GRAND, Mme METGE, Mme REVEL, Mme TENENBAUM, Mme TOLLOT.

Membres excusés représentés : (5) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme BERNARD (représentée par Mme METGE), M. EL HASSOUNI (représenté par M. BERTHIER), Mme GINDRE (représentée par M. GOUDEAU), Mme HERVIEU (représentée par Mme METGE).

Membre absent : (1) M. BARRON.

Date de convocation : 7 décembre 2010

Délibération n° : 67-2010

Objet : Demande de remise gracieuse

Par courrier en date du 10 octobre 2010, Madame Isabelle MULLER a adressé un courrier à Monsieur le Maire indiquant qu'elle ne souhaitait pas payer la facture du mois d'août 2010 pour son fils Clément MULLER.

En effet, son fils a fréquenté l'accueil de loisirs du Centre Social Balzac au mois d'août. Il a rencontré à la fin de ce même mois des problèmes de santé qui ont occasionné des frais très importants pour la famille, à hauteur de 820 euros, en raison de l'hospitalisation de l'enfant. L'état de santé de celui-ci a été long à consolider.

Au vu de cette situation, les membres du Conseil d'Administration du CCAS approuvent la remise gracieuse de la facture du mois d'août, pour un montant de 151,84 euros.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :
Préfecture : 1
Registre : 1
Finances : 1
Receveur Municipal : 2

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

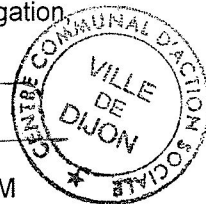
Déposé le :

- 4 JAN. 2011



Pour le Président et par délégation
La Vice-Présidente,

Françoise TENENBAUM



PUBLIÉ LE 15 DEC. 2010